



Association Inter CSE FISH LOISIRS 42
6, Bd Pierre Desgranges 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
Site Internet : <https://fishloisirs42.wixsite.com/website>

CONCOURS CARPES

REGLEMENT

LIEUX : Étang de Grangeneuve

DATE : Samedi 17 mai 2025

PARTICIPANTS : Peuvent participer à ce concours avec la priorité suivante :

1. Les salariés de chaque CSE avec 1 membre de leur famille proche (conjoint, enfant),
2. Les retraités de chaque CSE avec 1 membre de leur famille proche (conjoint, enfant, petit-enfant),
3. Les titulaires d'une carte annuelle « invité ».
4. Au maximum, 8 équipes de 2 pêcheurs.

INSCRIPTIONS : Sur réservation avant le 10 mai 2025 avec bulletin d'inscription et règlement par chèque à l'ordre de FISH LOISIRS 42 :

- Équipe de 2 : 30 € (soit 15 € / personne)
- Chaque CSE se verra réservé une inscription pour au moins 1 équipe jusqu'au 20 avril 2025.

RECOMPENSES :

- Pour les 3 premières équipes.

REGLEMENT CONCOURS :

- 1 manche de 7h30 à 18h30.
- 2 cannes par pêcheur.
- Amorçage limité à 3 kg / pêcheur (Bouillettes, Pellets, graines sèches, ...)
- Classement fait au poids (en cas d'égalité, par le plus gros poisson).
- Seront comptabilisés les Carpes, Amours Blancs et Esturgeons.

Après la remise des récompenses, Apéro dînatoire.